

Volailles de race Suisse Formulaire de demande de subvention

Organisateur	Nom		
	Adresse		
	Compte de chèques postaux		
	Compte bancaire		
Conférencier	Nom et prénomAdresse		
Indications	Date	Début Fin	
relatives à la	Lieu et local		
conférence/ au cours	Sujet de la conférence/		
	Du cours		
	La convocation /l'invitation		
	A été expédiée le Genre		
	Nombre des participants selon la liste d	de présences annexées	
Décompte pour	Honoraires du conférencier	CHF	
la conférence/ le cours	Frais de déplacement du conférencier	CHF	
ie cours			
	Total	CHF	
Quittance	Le soussigné reconnaît avoir reçu		
	le montant figurant ci-dessus	(Signature du conférencier)	
	Pour l'organisateur		
		(timbre et signature)	

Extrait du Règlement des subventions

Art. 5 Cours et conférences

¹ Pour des cours et des conférences qui contribuent à la propagande en faveur de l'élevage des volailles de race, à la formation et au perfectionnement des éleveurs et à la diffusion de l'idéal de Volailles de race Suisse, les honoraires et les frais des conférenciers de Volailles de race Suisse sont remboursés par la fédération. Pour le versement d'une subvention à d'autres conférenciers, une demande écrite devra être adressée au président des Volailles de race Suisse, six semaines avant la manifestation. Les pré-jugements ne sont pas subventionnés.

² Les formulaires de demande correspondants sont distribués lors de la Conférence des Présidents et des préposés cantonaux (CPP) et doivent être retirés par l'organisateur auprès du préposé cantonal. Par manifestation, un conférencier est subventionné à hauteur d'un honoraire ordinaire de conférencier. Lors des manifestations d'une durée d'un jour des divisions avicoles cantonales, deux conférenciers au maximum seront subventionnés. Dans la mesure du possible, on engagera des conférenciers de la région de l'organisateur. Volailles de race Suisse prend à sa charge les honoraires de conférencier et les frais de déplacement selon les dispositions tarifaires de l'Association des juges. D'autres frais, comme les imprimés, les ports, les supports d'enseignement, les repas, etc., sont à la charge de l'organisateur.

³ Les formulaires de demande remplis complètement, conformes à la réalité, timbrés et signés, doivent être retournés au Caissier de Volailles de race Suisse deux semaines au plus tard après la manifestation, avec la liste de présences, une convocation ou une copie de l'annonce et un bulletin de versement. Les formulaires incomplets seront retournés et ceux remis hors des délais seront refusés.



Volailles de race Suisse

Liste de présences (Annexe à la demande de subvention)

Sujet de la conférence/ Du cours		
Date	Lieur	
Nom, prénom, section/domicile	Nom, prénom, section/domicile	
1	21	
2	22	
3	23	
4	24	
5	25	
6	26	
7	27	
8	28	
9	29	
10	30	
11	31	
12	32	
13	33	
14	34	
15	35	
16	36	
17	37	
18	38	
19	39	
20	40	
L'organisateur	Le conférencier	
(Timbre et signature)	(Signature)	